



Communiqué de presse

Le microcrédit personnel améliore la situation des bénéficiaires

Paris, le 21 octobre 2010

Afin d'évaluer l'impact du microcrédit personnel, la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne, en collaboration avec la Caisse des Dépôts et plusieurs partenaires de l'économie sociale, a réalisé une étude d'envergure auprès de 800 bénéficiaires d'un microcrédit personnel.

En 2006, les Caisses d'Épargne ont lancé Parcours Confiance, un réseau d'associations dont la mission consiste à accueillir des publics en situation de fragilité bancaire afin de les aider à retrouver une situation financière stable et équilibrée. En s'appuyant sur l'expertise de conseillers spécialisés et formés, elles interviennent dans 90 départements de métropole et d'outre-mer. Elles s'appuient également sur le savoir-faire de 800 partenaires (associations, collectivités locales et entreprises d'insertion) afin d'offrir l'accompagnement le plus complet possible à leurs emprunteurs.

Sensibles à la notion d'innovation sociale, les Caisses d'Épargne ont souhaité évaluer l'impact du microcrédit personnel à partir d'une question simple : Dans quelle mesure le microcrédit personnel contribue-t-il à l'amélioration de la situation des emprunteurs ?

Une utilité économique et sociale incontestable

Cette étude quantitative est la première en France à tenter de faire la preuve de l'utilité économique et sociale du microcrédit personnel à partir d'un nombre aussi grand d'emprunteurs. Le résultat est encourageant si l'on en croit les statistiques suivantes :

- parmi les emprunteurs sans emploi à l'origine, la moitié a retrouvé un emploi ;
- 80% des répondants déclarent que le microcrédit a joué un rôle positif pour accéder ou se maintenir dans l'emploi ;
- Près de deux tiers des emprunteurs déclarent que le microcrédit les a aidés à améliorer leur situation budgétaire.

Une amélioration de la situation de 75% des emprunteurs, quel que soit leur projet ou bien l'objet financé, est constatée. Ce constat s'explique notamment par l'amélioration de leur situation professionnelle.

Bien qu'une majorité de ces emplois soit en CDD (43% contre 40% de CDI), 60% des contrats sont signés à temps plein et ce, en dépit d'une situation économique fortement dégradée en 2009. La question se pose désormais de faire évoluer le microcrédit personnel du champ de l'expérimentation sociale, auquel les Caisses d'Épargne ont largement contribué, vers le champ de l'action sociale en tant qu'outil de lutte contre le chômage et l'exclusion sociale.

Un champ d'intervention adapté mais pas complètement exploité

C'est sans doute le taux de satisfaction élevé qui renseigne le mieux sur l'adaptation du microcrédit personnel aux besoins des emprunteurs (98% de satisfaits et très satisfaits). Nombreux sont ceux qui trouvent là un moyen de débloquer une situation rendue compliquée par l'incapacité à financer un véhicule ou bien à remplacer un équipement de première nécessité.

Il n'est pas étonnant de constater que l'amélioration de la situation matérielle s'accompagne, dans la majorité des cas, d'une série d'impacts sur le bien-être et la cohésion familiale comme en témoigne ces chiffres :

- 70% des répondants affirment être « très satisfaits » d'avoir eu recours au microcrédit. Ce chiffre est même de 80% pour les emprunteurs fichés FCC ou FICP.
- Près de deux tiers des répondants affirment se sentir mieux désormais, un chiffre qui atteint respectivement 78% et 87% pour les emprunteurs fichés FICP et FCC.
- Un emprunteur sur cinq déclare que le microcrédit a directement influencé l'amélioration de sa situation familiale.

Si le débat concernant les critères d'éligibilité au microcrédit personnel s'est largement concentré sur la question du fichage, cette question a eu tendance à éluder celle des objets et des projets financés. L'étude montre par exemple que le projet « logement » et les objets qui lui sont associés sont sous-représentés alors même qu'ils sont à l'origine d'impacts significatifs sur le budget, les conditions de vie ou encore le bien-être.

Un effort de bancarisation et d'accompagnement perfectible

Parce qu'il se situe à la frontière entre l'économique et le social, le microcrédit personnel est un objet hybride encore mal identifié. Plus qu'un mode de financement, il peut jouer un rôle de tremplin en aidant des citoyens en marge du système bancaire à devenir, ou redevenir, des clients comme les autres.

Deux conditions vont favoriser l'atteinte de cet objectif. La première est liée au niveau d'accompagnement dont va bénéficier l'emprunteur tout au long de son parcours. La deuxième correspond à la qualité de l'offre bancaire qui lui sera proposée en complément du microcrédit. Or, des marges de progrès existent si l'on s'en réfère aux observations suivantes :

- Bien que la moitié des participants aux ateliers Finances & Pédagogie ait constaté une baisse du nombre d'incidents avec leur banque, seul ¼ des emprunteurs a assisté à ces ateliers.
- Seuls 20% des emprunteurs confrontés à des difficultés de remboursement affirment avoir bénéficié d'une aide pour surmonter ces difficultés.
- La part des emprunteurs ayant souscrit un autre produit en Caisse d'Epargne est faible (19%).

En conclusion, les Caisses d'Epargne formulent une série de recommandations et donnent la parole aux organisations ayant contribué à cette étude :

- Caisse des Dépôts
- Secours Catholique
- Réseau Européen de la Microfinance
- Union Nationale des Associations Familiales
- Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale
- Croix-Rouge française
- Les Restos du Cœur
- 2G Recherche
- FIMOSOL
- BPCE
- Finances & Pédagogie

Pour consulter et télécharger l'étude : www.fnce.fr/Etude_microcredit_personnel.pdf

A propos de la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne

La Fédération Nationale des Caisses d'Epargne (FNCE) a pour principales missions de coordonner les relations des Caisses d'Epargne avec leurs sociétaires, de représenter leurs intérêts communs, de participer aux orientations stratégiques du réseau des Caisses d'Epargne, de coordonner et de promouvoir les actions de responsabilité sociétale des Caisses d'Epargne. Avec leur dispositif de microcrédit Parcours Confiance, les Caisses d'Epargne ont financé 40 % des microcrédits personnels distribués en France en 2009. Les Caisses d'Epargne sont ainsi la première banque du microcrédit en France.

www.parcoursconfiance.fr

Contacts presse

FNCE

Pascal Briend

Tel : 01 44 38 50 08

fnce@fnce.caisse-epargne.fr



croix-rouge française



Secours Catholique
Réseau mondial Caritas



2G RECHERCHE

Finances & Pédagogie
Amener chacun à mieux maîtriser l'argent

FIMOSOL